

## **DIAGNOSTIC - SYNTHÈSE ET CONCLUSIONS**

### **32 Préambule**

#### **32.1 OBJECTIFS**

En synthèse, nous présentons les différentes conclusions par thématique analysée, les impacts sur les disponibilités foncières actuelles, ainsi que quelques pistes de réflexion pour la suite de l'étude.

## 33 Synthèse et Conclusions

### 33.1 PERCEPTION DE LA COMMUNE PAR LES HABITANTS

<b>Questions</b>	
<b>Pour quelles raisons habitez-vous la commune ?</b>	<b>D'après-vous, qu'est-ce qui caractérise le plus votre commune :</b>
<input type="checkbox"/> Familiales <input type="checkbox"/> Professionnelles <input type="checkbox"/> Opportunité immobilière <input type="checkbox"/> Cadre/qualité de vie <input type="checkbox"/> autre	<input type="checkbox"/> architecture, <input type="checkbox"/> paysage, <input type="checkbox"/> ambiance et cadre de vie, <input type="checkbox"/> habitants <input type="checkbox"/> vie associative et culturelle <input type="checkbox"/> autres (précisez)
<b>Depuis combien de temps habitez-vous la commune ?</b>	<b>Selon vous, comment est appréciée la commune de l'extérieur ?</b>
<b>En quelques mots, et de manière générale comment décririez-vous votre commune ?</b>	

La commune est perçue de manière positive par ses habitants qui, pour la plupart, ont fait le choix de **venir y habiter pour son cadre de vie.**

Les mots qui reviennent le plus dans les questions liées aux motifs d'habitation sont de deux types de registre :

- Des références au cadre champêtre et à la tranquillité, ainsi qu'à la qualité du cadre de vie : « *calme* », « *village* », « *agréable à vivre* », « *rural* ».
- Des références à l'accessibilité et aux facilités des centres urbains : « *bien située géographiquement* », « *facilité pour circuler* », « *accès aux autoroutes* ».

En effet, l'appréciation du cadre de vie, qui a amené beaucoup de personnes à vivre à Mettet et qui continue à attirer de nouveaux habitants, est duale; et fait que Mettet est perçue comme une « *commune à caractère rural très bien située entre Namur et Charleroi* ».

Mais, Mettet tire aussi sa particularité de son caractère familial et de l'attachement des habitants à leur commune d'origine. En effet, la majorité des personnes interrogées déclare vivre à Mettet pour des raisons familiales.

C'est son caractère encore semi-rural qui plait aux habitants et qui pose la commune comme une alternative à la vie urbaine et à ses inconvénients.

Mettet est perçue par ses habitants comme une commune agréable à la fois pour **ses paysages, ses vues préservées, l'aspect rural et villageois, ainsi que pour l'accueil des habitants.** En effet, la commune se caractérise, selon les habitants par ses paysages (67%), son ambiance et son cadre de vie (54%).



Figure 666 : Photographie d'un paysage agricole et forestier, vue depuis l'Ouest de Rabooz



Figure 667 : Photographie d'un paysage entre Biesmerée et Stave

Parallèlement à cela c'est aussi la **proximité** avec d'autres communes plus urbaines et la facilité d'accès aux voies de communication rapide qui crée l'attractivité de Mettet.

Pour quelles raisons habitez-vous la commune ?	Nombre	% obs.
Familiales	47	49,5%
Professionnelles	15	15,8%
Opportunité immobilière	22	23,2%
Cadre/qualité de vie	44	46,3%
Autre	5	5,3%

(Somme des pourcentages différente de 100 du fait des réponses multiples et des suppressions)

Figure 668 : Tableau des motifs d'habitation dans la commune

On distingue ainsi deux idéaux-type d'habitants à Mettet :

- Les personnes qui sont nées à Mettet. Celles-ci sont attachées au maintien d'une vie de village et d'une communauté axée sur le village;
- Les personnes qui sont venues s'y installer, souvent après une opportunité immobilière et qui se sont attachées au cadre de vie et aux facilités proposées par la commune. Ceux-là ne sont pas moins attachés à maintenir le caractère villageois de la commune car c'est cet aspect qui leur fait apprécier leur commune.

On retrouve ces caractéristiques dans la durée d'habitation moyenne qui est de 27 ans, avec un nombre important de personnes habitant la commune depuis moins de 10 ans (20%). A l'opposé, il y a un nombre presque aussi important d'habitants y résidant depuis plus de 50 ans (18%).

Les aspects négatifs abordés par la plupart des habitants font référence à :

- L'extension urbaine croissante et la construction de lotissements;
- Aux atteintes faites au cadre de vie, si cher aux habitants.

D'après les habitants, la commune est perçue de manière plutôt positive de l'extérieur et bénéficie de son cadre naturel et de son patrimoine architectural comme attrait auprès des habitants des centres urbains à proximité. Cependant, de nombreuses personnes évoquent le fait que Mettet soit peu connue à l'extérieur notamment à cause de son « *absence d'image de l'extérieur* ».

Il faut noter que le circuit automobile de Mettet est souvent cité comme caractéristique de la commune et comme élément contribuant à faire connaître la commune de l'extérieur.



Figure 669 : Photographie de la N932 au niveau des paddocks du circuit Jules Tacheny

## 33.2 LES BESOINS

Pour mieux élaborer le diagnostic de la commune, notre étude ne s'est pas limitée à une analyse objective de « données chiffrées »; ainsi elle est aussi composée d'une analyse subjective (interviews des « témoins privilégiés » qui sont des « personnes clefs » de la commune, et consultation des habitants par l'intermédiaire de questionnaires « toutes-boîtes »).

**Le but exprimé est que le schéma de structure planifie le développement du territoire tout en préservant les qualités paysagères, le cadre naturel et rural de la commune.**

**Question**  
Quels sont, à votre avis, les besoins qui se manifestent aujourd'hui à Mettet ?

Principaux besoin exprimés	Nombre de citations	% cit.
Entretien et aménagements	27	18%
Mobilité, transports	25	17%
Activités socioculturelles et sportives	22	15%
Aide et cohésion sociale	16	11%
Emploi, dynamisme économique	14	10%
Préserver cadre de vie	14	10%
Environnement	4	3%

Figure 670 : Tableau des besoins exprimés par les habitants

Un certain nombre de besoins pour la commune sont évoqués spontanément par les habitants. Ces besoins reviennent fréquemment dans leurs remarques. Ces besoins sont les suivants :

### 33.2.1 Entretien et aménager le centre et les villages de l'entité

De nombreux habitants ont évoqué la nécessité d'intervenir sur les aménagements des espaces publics de l'entité et des voiries.

En effet, il semble que l'état de certaines routes et leur manque de signalisations pose des problèmes de sécurité. Mais plus encore, c'est l'absence de trottoirs sur certains tronçons importants qui pose des difficultés. En effet, les habitants expriment le besoin de voir des aménagements pour les piétons et les cyclistes dans l'entité afin de sécuriser et de faciliter les mobilités douces.

De manière plus générale, c'est l'aménagement des espaces publics qui est demandée dans le centre de Mettet mais aussi dans les villages, afin de « créer des espaces de détente et de convivialité » ou encore de « fleurir le centre ».

Parmi les aménagements que les habitants aimeraient voir, l'extension du réseau d'égouttage à l'ensemble des habitations de la commune est fréquemment évoquée.

Les besoins d'entretien pour la commune qu'évoquent les habitants font référence à la propreté des rues et des bords de route. En effet, des points de dépôts d'ordures ménagères ou des dépôts d'objets en tout genre sont évoqués de façon ponctuelle à certains endroits de la commune. Ainsi la « lutte contre les dépôts clandestins » s'impose comme un besoin majeur.

Les sentiers et chemins de promenade doivent ainsi être entretenus et faire l'objet d'aménagements spéciaux telles qu'une signalétique, des bancs ou encore des poubelles, afin qu'ils gagnent en attractivité.

L'entretien fait aussi référence à la restauration de vieux bâtiments laissés à l'abandon, ou qui nécessitent une rénovation. A ce titre, l'église de Mettet est, par exemple, citée.

### **33.2.2 Améliorer la mobilité de la commune et favoriser les modes de déplacements doux**

Du point de vue de la mobilité, les besoins qui se font ressentir concernent la circulation des poids lourds, ainsi, face à la dangerosité ressentie par la circulation de transit, certains souhaitent voir « *détourner les poids lourds* ».

Le besoin de sécuriser les déplacements doux est aussi très largement exprimé. De nombreux habitants souhaitent le « *développement de la circulation piétonne et vélo dans le centre* », ainsi que dans les villages de l'entité.

L'amélioration de la mobilité entre les différents villages de l'entité est fréquemment exprimée, et passe aussi par « *de meilleures liaisons de transports en commun* ».

### **33.2.3 Créer des lieux de convivialité ainsi que des équipements socioculturels et sportifs**

Il importe pour de nombreux habitants de « *développer les équipements collectifs* » et de « *diversifier l'offre culturelle de la commune* ». En effet, cette offre doit permettre d'améliorer le cadre de vie de la commune en créant une dynamique, avec des animations et des structures permettant de fédérer les habitants. Ainsi, une « *maison des habitants* » et de manière plus générale, « *un soutien aux initiatives des habitants* » sont demandés.

Des structures destinées aux jeunes ainsi que des infrastructures sportives sont aussi souvent évoquées.

Enfin, pour certains habitants, les équipements existants doivent améliorer leur communication, et « *[...] informer les habitants à l'avance de ce qui est organisé* ». L'accessibilité des structures existantes doit être améliorée.

### **33.2.4 Assurer une cohésion et une aide sociale**

L'aide sociale demandée par certains habitants vise à « *améliorer la cohésion entre les villages et les citoyens* ». Elle doit être sociale et intergénérationnelle.

Ainsi, l'aide doit porter sur « *l'encadrement des jeunes, les services aux personnes âgées et l'intégration des personnes en difficulté* ».

Sur ce point, certains habitants évoquent le besoin d'assurer « *l'accès au logement pour tous* ».

### **33.2.5 Apporter un dynamisme économique et commercial**

Pour certains habitants, le dynamisme de la commune doit passer par une « *amélioration de l'attractivité commerciale de la commune* », afin d'« *attirer de la clientèle* ». Certains proposent, à ce titre, de bénéficier de l'attrait du circuit pour y développer un pôle commercial attractif.

La nécessité de développer des commerces de proximité dans les villages est aussi évoquée.

### **33.2.6 Préserver le cadre de vie et protéger l'environnement**

Le besoin de « *préserver le cadre de vie* » est très souvent évoqué par les habitants qui estiment leur commune « *agréable à vivre* ». Le maintien de ce cadre rural passe par la « *conservation des parcelles boisées et des arbres bordant les chemins* », à savoir une préservation des paysages typiques.

Ceci s'exprime aussi dans le besoin évoqué par certains de « *limiter l'extension de la ville sur les grands axes routiers en bordure de villages* », et ce en « *imposant des règles d'urbanisme plus strictes* » et en « *protégeant le patrimoine* ». La limitation des nouvelles constructions, et la nécessité de « *revoir les entrées de villages* » est un besoin souvent évoqué.

La perception qu'ont les habitants de Mettet des enjeux liés à l'environnement est assez poussée. Celle-ci s'exprime par rapport à la nécessité de « *gérer les nuisances polluantes* » et le besoin d'assurer la qualité de l'environnement.

Cette préoccupation est aussi présente dans la volonté de maintenir le cadre de vie et les paysages typiques (bosquet, bocage, etc.). Cette préoccupation est parfois exprimée de façon très renseignée par de nombreux habitants.

### 33.3 STRUCTURE PHYSIQUE

La géologie de Mettet est caractérisée par la présence des massifs calcaires, de grès et de schistes dévono-carbonifères. Des alluvions quaternaires sont présentes au niveau des principales plaines alluviales.

Les sols sont majoritairement de type limono-caillouteux et limoneux ; les meilleurs sols pour la culture se situent autour de Mettet et de Graux.

Le relief local est étroitement lié à la géologie qui laisse apparaître un paysage typique du Condroz, à savoir une alternance de crêtes (tiges) et de dépressions (chavées). L'altitude varie entre 200 au nord-nord-ouest de la commune et 280 mètres maximum au niveau des crêtes.

Le village de Furnaux est concerné par une zone de risques d'éboulement des versants. Des habitations se situent au pied du versant concerné. Toutefois la zone est considérée comme à contrainte faible.

Malgré la présence de grès et de schistes, la commune est reprise en classe 0, à savoir que moins de 1 % des habitations où des mesures ont été effectuées présentent une concentration en radon supérieure à 400 Bq/m<sup>3</sup>, soit la limite d'action pour les constructions existantes (200 Bq/m<sup>3</sup> pour les nouvelles constructions). Le risque de concentration élevée en radon est donc faible.

Dans le passé, le sous-sol de la commune a fait l'objet de nombreuses activités d'extraction : calcaires (marbre, pierre de taille, concassés) minerais de fer, sables et argiles.

La commune ne compte plus qu'une seule sablière en activité à l'heure actuelle, exploitée par la SA Sablières de Mettet ; elle extrait des sables siliceux.

La majorité des anciennes carrières et sablières ne se situe pas en zone urbanisable et ne constitue dès lors pas de contraintes pour une urbanisation future.

Vu la présence de bandes calcaires, des nombreux phénomènes karstiques se sont développés, certains en zone urbanisable. Des zones de contrainte (modérée et forte) ont été déterminées autour des plus grandes concentrations de sites karstiques. Cinq zones de contrainte sont dénombrées à Mettet. Une étude préalable du sous-sol devra être effectuée avant toute construction en zone de contrainte modérée et la construction doit être interdite dans les zones de contrainte forte. Cependant, aucune zone de contrainte ne concerne une zone urbanisable.

Le réseau hydrographique est relativement dense dans la commune ; il a entaillé le plateau condrusien. La commune se situe dans les sous-bassins de la Sambre et de la Meuse amont.

Les cours d'eau principaux parcourant la commune sont la Biesme, le Burnot et la Molignée. Les objectifs de qualité de la plupart des cours d'eau sont salmonicoles.

Quelques étangs prennent place dans les fonds des vallées dont les principaux l'étang du Planois à Biesme et l'étang du Diable. Le lac de Bambois (Fosses-la-Ville) constitue une zone de baignade officielle qui déborde sur la commune de Mette.

La commune est signataire du Contrat de Rivière de la Haute Meuse, signé en 1994. Deux programmes d'actions ont déjà été menés.

Les risques majeurs d'inondations (aléa d'inondation moyen et fort) se rencontrent principalement le long de la Biesme, de la Molignée et du Burnot. Ces zones d'aléa d'inondation concernent peu d'habitations à l'heure actuelle.

Plus de 60 captages d'eau souterraine en activité sont recensés dans la commune, la plupart servent à la distribution publique ou à l'activité agricole.

Il n'existe que trois zones de prévention arrêtées qui concernent les captages de Lepoivre, de Stave et Est.

Après analyse de la structure physique de la commune de Mettet, il apparaît que peu de contraintes physiques s'opposent à l'urbanisation dans la commune en zone urbanisable hormis les zones d'aléa d'inondation et quelques zones de fortes pentes.

La présence de phénomènes karstiques en zone urbanisable pourrait également représenter des contraintes à l'urbanisation.

***Piste de réflexion :***

- ***Possibilité d'exploiter le contexte géologique comme outil pédagogique pour faire découvrir la géologie locale aux jeunes en favorisant les excursions dans la commune;***
- ***Possibilité de développement économique par la réexploitation des ressources du sous-sol.***

## 33.4 PAYSAGE

Au niveau régional, la commune de Mettet appartient à l'ensemble nommé 'Le Condroz et ses marges', '**Le vrai Condroz**'. Cette région de moyen-plateau, où alternent les crêtes gréseuses et les dépressions creusées dans les calcaires, apparaît comme une véritable tôle ondulée. L'ensemble village/finage se trouve toujours au contact d'une dépression et d'une tige. Le village est le plus souvent implanté en bas du versant ou légèrement en contrebas des crêtes. Le finage a colonisé les terres étagées depuis le fond de la vallée jusqu'au sommet des tiges.

D'un point de vue ensemble paysager, la commune de Mettet appartient, essentiellement, à l'ensemble du **moyen plateau condrusien**. Celui-ci est caractérisé par une alternance de crêtes gréseuses (appelées tiges) et de dépressions creusées dans les calcaires (appelées chavées). L'impact de cette topographie particulière sur les paysages est accentué par le couvert végétal : les sommets sont le plus souvent abandonnés à la forêt tandis que les pentes douces des versants sont consacrées aux labours et que les fonds de dépressions sont le domaine de la prairie. L'habitat est caractérisé par le groupement en villages et hameaux qui s'étirent selon l'axe des tiges. En dehors de ceux-ci, quelques grosses fermes isolées ponctuent le paysage. L'urbanisation récente se traduit par une diffusion des nouvelles constructions le long des axes routiers au sortir des villages.

Au niveau des bois du Roi et du Prince, la commune se situe dans l'ensemble de **la Haine et de la Sambre**. Sur ses reliefs, d'amplitude relativement faible, les occupations urbaine et industrielle composent les paysages, tranchant avec la physionomie plutôt campagnarde du bas-plateau limoneux hennuyer. En dehors des nombreuses agglomérations, l'habitat est groupé en villages qui s'étirent le long des voies de communication.

Historiquement, le paysage de Mettet a été marqué :

- Au 18<sup>ème</sup> siècle, par une densification de l'espace bâti, ainsi que par la forte présence de forêts et de cultures (les prairies étant peu nombreuses);
- Au 19<sup>ème</sup> siècle, par une extension linéaire des villages le long des routes, des reboisements de résineux dans les forêts de feuillus, ou encore le désenclavement de la commune par la création de nouvelles routes et l'arrivée du chemin de fer;
- Au 20<sup>ème</sup> siècle, par l'enrésinement de parcelles agricoles, la continuation de plantations de conifères dans les massifs feuillus, l'extension des prairies sur les versants (elles ne sont plus cantonnées en fond de vallées), et enfin et surtout par l'industrialisation et l'urbanisation intensive.

Actuellement, les surfaces boisées représentent environ 20,4% du territoire communal et les terres agricoles avec les prairies près de 68%. Au total donc, le paysage de la commune de Mettet est à 88,4% non artificialisée.

Le paysage est caractérisé par trois éléments principaux, le relief, la végétation et le bâti.

- Le relief de la commune est marqué par le réseau hydrographique. Il détermine des vallées, des versants et des crêtes ou plateau;
- La végétation est importante dans la commune, et elle est étroitement liée au relief, aux activités humaines et aux saisons;
- Les terres urbanisées représentent 6,1% de la superficie communale; elles marquent donc peu le paysage.

Au plan de secteur, on observe plusieurs périmètres d'Intérêt Paysager (PIP), mais ceux-ci sont peu étendus et correspondent, majoritairement, à des bois. De plus, il n'existe aucun site ADESA, ni de lignes ou de points de vue remarquables.

Il serait donc intéressant d'effectuer un travail de mise à jour des PIP, et d'identifier de nouvelles zones d'intérêt paysager ainsi que de localiser des lignes et points de vue remarquables sur le territoire communal.

Le territoire communal est constellé de villages et hameaux présentant un intérêt paysager certain. Ce qui est également le cas de plusieurs églises, abbayes, châteaux, et autres monuments.

La commune compte également quelques éléments mal intégrés dans le paysage tels que le zoning industriel; des silos; des hangars; et des antennes relais GSM.

En conclusion, le paysage rural de la commune, est d'une grande qualité, il a conservé toute son authenticité, grâce au travail incessant des agriculteurs et des gestionnaires forestiers.

***Pistes de réflexion :***

- ***Mise en valeur du patrimoine bâti existant;***
- ***Etudier plus profondément l'intégration paysagère des nouveaux bâtiments.***
- ***La préservation du paysage naturel de la commune et de son caractère champêtre auquel les habitants sont particulièrement attachés doit être assurée.***

*Le besoin de « maintenir un cadre de vie campagnard » et de « respecter l'environnement » de manière général se manifeste très fréquemment chez les habitants. Ceci passe notamment par « la conservation de la campagne, des haies et des prairies », mais au-delà de cela, l'objectif est pour beaucoup de « préserver l'authenticité des paysages et des hameaux ».*

*Cette volonté de préservation du paysage est aussi liée à la sensibilité qu'ont les habitants de Mettet aux problématiques du développement durable avec un besoin clairement évoqué de « plus d'audace au niveau du développement durable ».*

### 33.5 RESEAU ECOLOGIQUE

Le réseau écologique de la commune de Mettet est composé de nombreux éléments de grande qualité distincts répartis sur tout le territoire communal. Ceux-ci contribuent à la biodiversité de la commune. Il s'agit, notamment, de bandes enherbées; de pelouses et de pâturages naturels; de prairies; de jachères; de cultures; de haies; de vergers; d'espaces verts urbains; de forêts et des bois (feuillus, résineux ou mixtes); de jardins; de cours d'eau et leurs berges; de plans d'eau; de terres vaines et vagues; de carrières et de friches industrielles ou agricoles; etc.

La commune possède de nombreux sites d'intérêt biologique répartis sur l'ensemble de la commune : 6 SGIB, 2 sites Natura 2000 (3,2% de la surface communale), 1 ZHIB, 12 sites du Survey National, et 1 site ISIWAL. Il est à noter qu'il n'y a pas de cavité souterraine d'intérêt scientifique.

La commune présente de nombreux milieux forestiers, de la hêtraie à la forêt artificielle en passant par la forêt alluviale. Ces forêts représentent près de 20,4% de la superficie communale (2.389 ha) et elles sont réparties sur le pourtour de la commune, essentiellement dans sa partie Nord-Ouest.

La commune possède également 83 arbres remarquables, 11 groupes d'arbres, 4 haies, 17 alignements et 9 sites remarquables. Il existe aussi des surfaces de parcs et des espaces verts urbains.

Outre les forêts, la commune de Mettet possède des superficies prairiales avec pas moins de 3.447 ha (29,5% de la surface communale). Leur type est également très varié allant, notamment, des prairies temporaires ou permanentes, aux bandes enherbées, en passant par les pelouses et pâturages naturels. Il est à noter que la commune est riche en zones de cultures qui représentent 38,6% de la superficie communale (4.505 ha). Environ 22% de ces terres correspondent à des surfaces toujours en herbe, et le reste concerne des terres arables.

Des écosystèmes fragiles mais très riches biologiquement tels que les carrières ou les friches industrielles sont encore bien présents à Mettet.

Au niveau faunistique, l'herpétofaune, l'entomofaune et l'avifaune y sont très diversifiées. De nombreuses espèces protégées au niveau wallon ou européen y sont présentes. Peu d'informations sont par contre disponibles quant à un inventaire précis de la mammofaune de la région.

La richesse biologique en macroinvertébrés aquatiques est qualifiée de moyenne à bonne pour la Molinee et le Burnot. Par contre, elle est moyenne à médiocre en ce qui concerne la Biesme. La richesse biologique en phytobenthos, ainsi que la richesse ichtyologique, sont bonnes pour la Molinee.

Il n'existe aucune station de mesure de la qualité de l'air sur le territoire communal. L'appréciation de la qualité de l'air par les habitants de la commune est très positive, par rapport aux moyennes nationales, ou régionales.

La commune ne présente aucune industrie SEVESO, ou E-PRTR.

En termes d'outils en faveur de l'environnement, la commune est en cours d'élaboration d'un PCDR. Depuis 2002, elle participe à la certification forestière ainsi qu'à la convention 'Combles et Clochers'. Et, depuis 1995, elle a signé la convention 'Bords de route'.

Enfin, il est à déplorer le manque de groupes d'action de défense de la nature.

#### ***Pistes de réflexion :***

- ***Mettre en valeur le réseau via un développement des zones de liaisons;***
- ***Continuation d'une gestion concertée des zones Natura 2000 et du respect des réglementations;***

- ***Mise en valeur de tous les sites d'intérêt biologique et continuation d'une gestion concertée;***
- ***Mettre en place un système de surveillance de la qualité de l'air;***
- ***L'élaboration d'un PCDN avec des objectifs pour mettre en valeur le cadre naturel.***

## 33.6 CADRE BATI, LOGEMENT ET PATRIMOINE

### 33.6.1 Cadre bâti

Mettet est un petit bourg commercial, jadis très prospère, au sein d'un territoire essentiellement rural. Ces données ont fortement influencé son architecture : d'une part, une architecture d'influence urbaine, en partie mitoyenne et à vocation commerciale ; d'un autre portune architecture rurale et fonctionnelle, dominée par des petites fermes et maisons.

De manière générale, on peut distinguer trois principaux types de bâti caractérisant l'entité :

- Le bâti traditionnel.
  - Les noyaux d'habitat anciens ont conservé les caractéristiques d'un habitat traditionnel cohérent.
  - Les bâtiments agricoles;
  - Le bâti urbain mitoyen, de vocation commerciale
- L'habitat contemporain. Les ilots sont de type « tissu bâti discontinu ». Localement, se sont développés, des lotissements d'habitat « pavillonnaire », dont la plupart sont situés « en rangs d'oignon »;
- Les bâtiments singuliers, composés de quelques bâtiments qui présentent une typologie propre :
  - Les bâtiments industriels;
  - Les équipements.

Autour de la localité de Mettet gravitent des villages. L'habitat traditionnel imposé de petites fermes en long de deux niveaux ou deux niveaux et demi sous bâtière de tuiles ou d'asbeste-ciment. Le logis est prolongé par une étable sous gerbière et une grange. Les maisons sont régulièrement en double corps sous bâtière.

Le matériau provient du sous-sol local, riche en calcaire et en grés. Certains lieux relèvent d'ailleurs une tonalité tout à fait locale, celle d'un grés nuance de rose, détectée au Planoiss et à Noé champs.

Le classicisme du XVIIIe siècle subsiste de-ci de-là, mais l'habitat date surtout du XIXe siècle, souvent sous influence néo-classique. L'éclectisme est également présent, utilisant la brique plus fréquente à la fin du XIXe et au 20 e siècle. Malheureusement, nombreux sont les bâtiments dénaturés par la perte de leur enduit d'origine.

Les grosses fermes sont présentes à l'intérieur des localités. Elles contribuent d'ailleurs à l'organisation spatiale des lieux comme à Graux, Biesmerée ou Stave. Elles remontent souvent au XVIIIe parfois aux XVIe et XVII siècles. Certaines pourraient bénéficier d'un classement comme la ferme de Stavesoul, exceptionnelle pour son homogénéité ou la ferme Frenet dite « de la Thourn à Graux.

D'anciens moulins ou fourneaux témoignent encore du passé industriel de la région. Ceux-ci sont parfois associés à un habitat ouvrier, mais de façon très ponctuelle, comme à Oret, « Au Noir Chien ». Le patrimoine sacré est omniprésent au détour des rues ou des campagnes. Les édifices importants sont de style gothique ou influencé par celui-ci. L'église Saint-Martin de Biesme, romane, montre un très beau chœur gothique du XVIe siècle. Parmi les nombreuses chapelles, la chapelle Saint-Roch, à Mettet, est aussi une construction gothique du XVIe siècle entourée de tilleuls plantés en 1844. Un autre sanctuaire situé à l'entrée de Nefzée est construit dans le même style en 1636.

### 33.6.2 Logements

Comme beaucoup des communes wallonnes, Mettet connaît une forte pression immobilière depuis plusieurs années. Le prix des immeubles, des terrains et des loyers ne cesse de grimper.

L'âge du parc de logements est relativement ancien à savoir, 46% des logements ont été construits avant 1900, contre seulement 20% après 1981.

Le parc de logements, dans la commune, est caractérisé par une majorité de logements de taille moyenne (entre 55 et 104m<sup>2</sup>) et peu d'unités de petite taille ce qui entraîne une inadéquation entre la taille des ménages qui tend à diminuer et la composition du parc des logements. La superficie moyenne des logements par occupant, à Mettet, est de 32,97m<sup>2</sup>.

Le parc des logements est formé de plus de 50 % des maisons séparées et nombreux sont les propriétaires de leurs maisons. Notons qu'il y a environ 3% d'appartements. On constate donc une déficience en petits logements destinés aux cellules familiales de une à deux personnes (personnes âgées, hommes et femmes isolés et couples sans enfants).

Une grande partie du parc est occupée par le propriétaire, donc il y a très peu des locations. Ce fait, a motivé la commune de mettre à s'investir dans la création de logements publics de type locatif et acquisitif et ce, en partenariat avec les opérateurs que sont la SCRL La Dinantaise, le FLFNW et l' AIS Gembloux-Fosses.

Le programme triennal des travaux 2009-2010 a été approuvé par le Conseil communal en date du 26 juin 2008. Les 3 fiches projets relatifs aux opérations pour lesquelles des demandes ont été introduites représentent un total de 26 logements. Plusieurs autres terrains en propriété publique sont valorisables. Le projet de la Scierie située à Ermeton sur Biert, représente aussi une très bonne opportunité de mettre en valeur le centre du village.

#### ***Pistes de réflexion pour la mise en valeur des logements:***

- ***Assurer un développement durable, lutter contre la dispersion de l'habitat, densifier les zones destinées à l'urbanisation ;***
- ***Développer des logements pour les jeunes ménages qui cherchent un logement adéquat (confort et dimension) (à relativiser en fonction des évolutions constatées et des objectifs communaux dans la deuxième partie de l'étude du Schéma de structure);***
- ***Il faut trouver des moyens d'incitation à la rénovation du parc de bâtiments anciens pour améliorer leur qualité;***
- ***Encourager l'utilisation de matériaux locaux et du bois;***
- ***Mise en place d'un système d'inventaire complet du patrimoine remarquable, et introduction de demandes de classement ou élaboration d'une politique « communale » de mise en valeur et de protection;***
- ***La maîtrise de l'urbanisation, ainsi que les politiques de logement, sont liées à l'intérêt que portent les habitants à leur patrimoine bâti et à leur patrimoine naturel.***

*Beaucoup des habitants souhaitent en effet qu'une « attention [soit portée] au phénomène de rurbanisation » qui crée une pression immobilière importante sur la commune. Ainsi les habitants souhaitent « conserver le caractère semi-rural de la commune » en « [limitant] l'extension immobilière qui fait perdre la dimension et l'esprit de village qu'ont toujours connu la commune ». « L'urbanisme le long des voiries altère le paysage et l'identité du village », que beaucoup souhaitent conserver. C'est aussi pour cela que certains habitants préconisent un « urbanisme plus respectueux des matériaux traditionnel » et « une architecture de qualité pour les nouvelles constructions » qui assurent une meilleure intégration avec le bâti existant.*

*Il faut absolument favoriser le développement de l'habitat en quartiers plutôt qu'en simple « ruban » le long des routes*

- *le coût : l'aménagement « le long des voiries en prolongement du village » est financièrement très coûteux pour les raccordements en eau, électricité, ... ;*

- *l'ambiance de quartier est favorisée quand la disposition des habitations favorise les rencontres et les échanges entre voisins, la construction le long des voiries détruit la convivialité ;*
- *l'enfilade de maisons particulières le long des routes détruit le caractère rural de la zone, en réduisant et même en obstruant la vue*

### 33.7 EQUIPEMENTS ET SERVICES

La commune de Mettet offre des équipements de proximité performants pour ses habitants.

Ainsi, la commune compte 2 crèches et tente de faire face à la demande importante en termes d'accueil de la petite enfance. Cette offre est complétée par un réseau d'accueillantes autonomes structuré par le CPAS.

Ces services permettent de répondre à une demande principalement locale. Il faut aussi prendre en compte la proximité de communes qui offrent elles aussi des possibilités d'accueil. En effet la régulation se fait à l'échelle des communes voisines.

Les équipements scolaires fondamentaux constituent eux aussi des équipements de proximité au service des habitants. A ce titre, le réseau scolaire communal permet un très bon maillage du vaste territoire de Mettet. Ainsi le réseau communal est présent dans la plupart des villages de l'entité avec une structure divisée en deux établissements, et de nombreuses implantations sur le territoire. Les écoles de la Communauté française et les écoles privées sont situées à Mettet et Biesme.

Il faut noter le nombre important d'enfants inscrits dans les écoles de Mettet ces dernières années. On note en effet une augmentation des effectifs qui rendent parfois les bâtiments scolaires inadaptés. La Commune a entrepris un certain nombre de travaux pour améliorer les conditions d'accueil des enfants.

La commune ne possède pas d'établissements secondaires ou supérieurs, mais il n'y a pas de réel besoin étant donné la proximité d'établissements importants.

L'accueil extrascolaire est assuré par les écoles et par la Commune qui coordonnent un certain nombre d'actions pour les jeunes de la commune. L'absence actuelle de maison des jeunes doit être palliée par des actions décentralisées dans les différents villages de l'entité.

L'accueil des personnes âgées répond très largement à la demande locale avec un nombre élevé de places dans les maisons de repos par rapport au nombre d'habitants de plus de 60 ans et des listes d'attente relativement faibles.

Malgré la présence d'un conseil des aînés au niveau communal et la présence de nombreuses associations du 3<sup>ème</sup> âge, il y a peu d'aide spécifique envers les personnes âgées, notamment au point de vue de la mobilité.

Le CPAS de la commune est relayé dans ses actions sociales par la présence de nombreuses associations d'aide sociale.

L'entité offre de nombreuses possibilités de pratique de sport avec des équipements centralisés importants et performants tels que le Centre communal des sports ou encore la piscine de la Tourette qui servent de support à de nombreuses associations sportives assurant elles-mêmes un rôle fédérateur et de convivialité entre les habitants. En parallèle, il existe dans certains villages quelques installations, notamment des terrains de balle-pelote, qui permettent la pratique d'activités conviviales en tout point de l'entité.

La présence du circuit Jules Tacheny contribue à la renommée de la commune. En effet, l'organisation d'évènements autour de courses réputées permet d'attirer de nombreux visiteurs. La création d'un circuit permanent crée aussi une activité importante dans la commune.

Les évènements culturels sont principalement tournés vers le folklore local et l'artisanat d'art. A ce titre, l'abbaye de Brogne semble confirmer sa vocation de centre d'artisanat et se présente comme un équipement culturel important et de qualité.

La bibliothèque communale connaît une très grande fréquentation et est particulièrement appréciée des habitants qui participent aux animations qui y sont organisées.

Au-delà des équipements centraux, il existe de nombreuses salles polyvalentes (communales ou privées) réparties sur l'ensemble du territoire et qui servent, entre autre, de support aux nombreuses associations présentes dans les villages de l'entité.

De manière générale, la commune dispose d'un bon maillage d'équipement qui répond principalement à une demande locale. Même si certains équipements ou services peuvent faire défaut dans certaines parties de l'entité étant donné l'étendue de la commune, ceci est pallié par l'offre des communes voisines et par la position de Mettet dans le contexte régional, à proximité de centres urbains proposant des équipements à une autre échelle. Ainsi, l'offre en équipement à Mettet joue bien un rôle de pôle complémentaire de proximité.

***Pistes de réflexion :***

- ***Le développement de l'offre culturelle et des activités sportives au profit des habitants est aussi cité comme un besoin essentiel pour maintenir une dynamique à l'échelle de la commune.***
- ***De manière plus marginale mais pas moins importante, certaines personnes évoquent la forte identité des villages de l'entité. S'il est important de conserver ces identités, il est aussi primordial de travailler sur l'intégration à l'échelle de toute l'entité en liant les différents hameaux entre eux et en assurant des services répartis de façon homogène sur l'ensemble du territoire communal tant que cela est possible.***

### 33.8 DEPLACEMENTS ET ESPACES PUBLICS

La commune est traversée par plusieurs grands axes routiers qui lui assurent une bonne accessibilité en voiture. La connexion avec les pôles de Charleroi et de Namur est donc relativement aisée.

Le réseau routier principal se compose de plusieurs voiries de niveau régional. La N98, qui traverse le centre de Mettet, représente l'axe le plus fréquenté du territoire. L'ensemble du réseau régional présente des voiries relativement rectilignes, ce qui peut favoriser une vitesse de circulation élevée. De plus, les aménagements permettant de réduire la vitesse ne sont pas positionnés sur ces voiries et les vitesses supérieures à la réglementation peuvent encore être pratiquées en agglomération.

Les pôles générateurs sont constitués par les écoles, les zonings, le camping et le circuit moto. Leur attractivité respective est fluctuante sur l'année. En effet, les écoles ne génèrent pas de trafic en été alors que le camping est le plus attractif sur cette période de l'année. Le circuit accueille annuellement deux manifestations qui engendrent un trafic très important sur la commune. Ainsi, seul les zonings semblent avoir une attractivité relativement constante tout au long de l'année.

Les capacités de stationnement offertes sur la commune sont satisfaisantes sauf lorsque des manifestations importantes se déroulent sur la commune, comme par exemple les courses de motos.

Les aménagements cyclables sont actuellement inexistantes sur la commune de Mettet. Il y a ni piste cyclable ni itinéraire de type Ravel. Toutefois, la commune présente des potentialités avec les anciennes lignes de chemins de fer qui seront reconverties en Ravel. Actuellement, le seul itinéraire cyclable est un circuit VTT.

Les aménagements piétons sont très hétérogènes sur l'ensemble du territoire communal. En effet, dans les zones peu urbanisées, les trottoirs ne sont pas toujours présents. Dans les villages, les trottoirs sont le plus souvent en gravier et insuffisamment larges. Des véhicules se stationnent également sur les trottoirs empêchant ainsi le passage des piétons et des PMR. Seul le centre ville de Mettet semble présenter des trottoirs de qualité : revêtement en bon état et largeur suffisante. En ce qui concerne la marche de loisirs, il existe quatre circuits de promenade ainsi qu'un itinéraire de randonnée.

En termes de transports en commun, la commune de Mettet ne bénéficie que d'une desserte par le réseau TEC. Il est possible de distinguer deux types de lignes qui traversent la commune. Le premier permet de relier Mettet avec Namur et Acoz. Le deuxième permet des liaisons entre les différents villages de Mettet et les communes voisines.

La ligne 56 est la ligne la plus performante qui dessert Mettet. En effet, elle permet de rejoindre Namur dans un temps comparable à celui qu'il faut pour réaliser ce trajet en voiture. La ligne 56 est également la ligne la plus empruntée par les habitants de Mettet.

Sur le territoire communal, la qualité des arrêts est très variable. En effet, certains sont sécurisés, équipés d'abri muni d'un banc et accessibles aux PMR alors que d'autres sont seulement signalés par un poteau placé sur le bas-côté de la route.

Depuis 2000, le nombre d'accidents de la route est en augmentation sur la commune de Mettet. Parallèlement, le nombre de blessés légers est également en forte hausse sur cette période. Toutefois, le nombre de personnes tuées et de blessés graves est resté globalement constant.

Différents dispositifs ont été mis en œuvre afin de réduire le nombre de victimes des accidents de la route. En effet, des panneaux de signalisation indiquent les carrefours dangereux, une signalisation spécifique permet d'informer les automobilistes de la présence d'un passage piéton, des chicane ont également été installés sur certaines voiries à l'entrée des agglomérations.

#### ***Pistes de réflexion :***

- ***Un réaménagement des espaces publics;***
- ***Plus de sécurité dans les espaces publics et aux abords des écoles;***

- **Une réflexion sur la circulation et la sécurité routière doit, pour beaucoup d'habitants, être menée à l'échelle de l'entité. Il est ainsi demandé de manière générale une « amélioration de la mobilité ».**
- **Dans une logique de mobilité repensée, les liaisons en transports en commun doivent être améliorées.**

*En effet, les habitants font actuellement état d' « un manque de bus TEC ».*

*Une offre des transports en commun repensée doit permettre de lier plus facilement les villages de l'entité entre eux et faciliter l'accès aux différents services répartis dans l'entité. « Le développement des transports en commun dans les villages » doit permettre de « créer des liens entre les villages qui sont isolés les uns des autres » mais aussi permettre un meilleur accès aux communes avoisinantes. Cette offre doit aussi permettre « [un passage] des transports en communs plus fréquent ».*

- **Une meilleure accessibilité des espaces publics et des trottoirs pour les piétons et les personnes à mobilité réduite doit être rendue possible par un certain nombre d'aménagements.**

*En effet, la perception de la circulation entraîne de nombreux citoyens à citer « la sécurité des piétons et des usagers les plus vulnérables » comme un besoin primordial face à « des routes dangereuses pour les piétons et les cyclistes », beaucoup d'habitants évoquent la nécessité de créer un Ravel et des aménagements qui garantissent une plus grande facilité de déplacements doux.*

### 33.9 ECONOMIE

La population active s'élevait en 2005 à 5.421 personnes. 86% d'entre elles était occupée, la majorité étant des employés. Les indépendants représentent 14% de l'ensemble des actifs.

En 2009, 715 personnes étaient inscrites comme demandeur d'emploi inoccupé (DEI). Cela représente 13,9% de la population active de la commune. Au regard de la moyenne régionale (17,7%) la commune de Mettet se situe donc bien en-dessous. En 2009, Les demandeurs d'emplois sont pour la majorité : peu diplômés, ayant moins de 25 ans. Le temps de chômage est généralement de longue durée > à 2 ans).

En 2005, le revenu moyen par déclaration était de 23.205€. Depuis 2002, le revenu moyen par déclaration de la commune est supérieur au revenu moyen régional. L'indice de richesse est de 93.

Les mettetois se rendent essentiellement dans les provinces de Namur et du Hainaut pour le travail. Notons qu'au sein de l'arrondissement même, la commune de Mettet emploie de nombreux Mettetois. Les travailleurs n'habitant pas Mettet proviennent pour la plupart de Namur et du Hainaut.

Depuis 1998 jusqu'en 2004, le nombre d'entreprises actives sur le territoire communal ne fait qu'augmenter. Le commerce de gros et de détail, réparations de véhicules automobiles et d'articles domestiques sont les entreprises les plus répandues et représentent 28,5% du total des entreprises. Vient ensuite le secteur de l'agriculture, de la chasse et de la sylviculture avec 24,7%. Le secteur de la construction représente encore 14% du total.

Le territoire communal compte deux **zones d'activités économiques mixtes**, toutes deux situées le long de la N932.

Le parc d'activité économique industriel appelé « Zoning de Saint-Donat » d'une superficie totale de 28,1 ha compte actuellement 31 entreprises. Ce zoning est arrivé à saturation et un projet d'extension est prévu.

Environ 120 commerces et entreprises se trouvent sur le territoire de la commune.

L'attractivité commerciale de Mettet est cependant limitée. En effet, l'étendue du territoire amène les habitants des villages à effectuer leurs achats dans d'autres communes, Mettet, ne constituant pas nécessairement une centralité attractive pour eux.

#### **Pistes de réflexion :**

- ***Trouver des moyens d'inciter une certaine animation dans le centre ville, et de dynamiser le commerce;***

*En effet, il s'agit pour beaucoup d'habitants de « se faire connaître » et d'« attirer des gens de l'extérieur par du commerce et des curiosités ». Assurer un dynamisme à la commune par « un développement commercial » est un moyen de « mettre en valeur la commune » et d'« éviter un village dortoir ».*

## 33.10 AGRICULTURE ET SYLVICULTURE

### 33.10.1 Agriculture

La commune de Mettet se situe dans la région agro-géographique du Condroz.

A Mettet, les terres agricoles se situent sur des sols de type limoneux. Il s'agit de bons sols pour les cultures annuelles telles que la betterave et les céréales.

Près de 68% des superficies communales sont affectées en zone agricole au plan de secteur, et l'on constate à l'occupation du sol que ce chiffre est d'environ 66,4%. Ces zones agricoles s'étendent sur tout le territoire communal.

Au cours des dix dernières années, on constate une diminution du nombre des exploitations agricoles (- 27,4%) et une augmentation de leur taille (+26,7%).

Seules les exploitations gérées par des exploitants de 45-55 ans ont augmenté de 2,6%, entre 1997 et 2007. Par contre, les exploitations gérées par des exploitants appartenant à toutes les autres catégories d'âge, ont vu leur nombre diminuer. Cette diminution a été la plus forte pour les moins de 35 ans, avec une diminution de 61,5%

La SAU a, quant à elle, augmenté, entre 1997 et 2007, de 0,5% atteignant 801.230 ares en 2007. Les terres arables correspondent à 78% de la SAU. Ces terres sont dominées par les céréales (59,2%), les cultures industrielles (23,3%), les fourrages (7,8%), et les jachères (7,5%). Les terres toujours en herbe correspondent à 22% de la SAU.

Durant cette même période, les SAU exploitées en propriété ont augmenté de près de 3,4%.

La commune de Mettet possède trois exploitations faisant de l'agriculture biologique. Ce type d'agriculture concerne 91,01 ha sur la commune.

La commune de Mettet possède un cheptel essentiellement axé sur l'élevage de volailles (34.606 individus en 2007) et de bovins (8.909 têtes en 2007). Sur ces 10 dernières années, le nombre de volailles a considérablement augmenté (hausse de plus ou moins 3.850%, entre 1997 et 2007). Par contre, le nombre de bovins a légèrement régressé d'environ 469 unités, soit 5%.

#### ***Piste de réflexion :***

- ***Conserver les grandes superficies agricoles en évitant de bâtir à grande échelle;***

### **33.10.2 Sylviculture**

Près de 21 % des superficies communales sont affectées en zone forestière au plan de secteur; et, l'on constate, sur base de la matrice cadastrale du 1<sup>er</sup> janvier 2008, que ce chiffre passe à 19,6%. Ces zones forestières sont disséminées en bordure de la commune, elles sont séparées entre elles par des terres agricoles.

Les forêts de Mettet sont soumises au régime forestier à concurrence d'environ 36,9%, c'est-à-dire que ces 36,9% appartiennent aux pouvoirs publics, et 63,1% à de multiples propriétaires privés. Environ 83,9% des bois soumis sont aux mains de la commune de Mettet. De plus, presque 39% des forêts privées appartiennent à seulement quatre propriétaires (trois personnes privées et une société).

La forêt publique est largement dominée, à près de 87,4%, par les feuillus; dont l'essence dominante est le chêne (environ 60%). Le résineux dominant est l'épicéa (56,7%), suivi par le douglas (19,6%), et le mélèze (14,8%).

Entre 1998 et 2005, le nombre d'entreprise dans le secteur du bois est en diminution (-21,4%). En 2005, seules 11 entreprises étaient actives dans le secteur forestier à Mettet. De plus, il est à noter que depuis 1998, aucune nouvelle entreprise sylvicole n'a vu le jour.

Il est à noter qu'à cause de l'importante urbanisation qui s'est faite autour du bois du Grand Fréchi (Biesme et Devant-les-Bois), il est devenu difficile de relier ce bois à la route afin d'en extraire le produit des coupes.

#### ***Pistes de réflexion :***

- ***Conserver les étendues de bois en évitant le déboisement au profit de l'agriculture ou de lotissements;***
- ***Mettre en place des aménagements d'accueil du public tels que des panneaux, des bancs, des poubelles, etc. Et, restauration des chemins;***
- ***Exploiter le contexte économique favorable aux matériaux tels que le bois;***

### 33.11 INFRASTRUCTURES TECHNIQUES

Les différents réseaux d'infrastructures techniques (électricité, eau, égouts, téléphonie, télédistribution) sont globalement complets sur le territoire communal.

Une grande partie de la population de la commune est reprise en zone d'assainissement collectif. Toutefois moins de 50 % des eaux usées par cette population est épurée. Cinq STEP sont en service dans la commune.

Certaines rues doivent encore faire l'objet de travaux d'égouttage. Des collecteurs doivent être réalisés. Enfin, pas moins de 7 stations d'épuration doivent également encore être construites.

Le réseau de distribution d'eau potable est régi par l'AIEM. Il dessert toutes les localités de l'entité mais toutes les habitations ne sont pas raccordées.

Les volumes d'eau souterraine prélevés semblent suffisants pour répondre aux besoins de la population.

Le territoire communal n'est pas traversé par des lignes à haute tension. Le réseau d'alimentation en électricité est aérien.

Pour ce qui est de la présence d'énergie renouvelable, déjà 11 éoliennes sont implantées dans le nord de la commune de Mettet (et Fosses-la-Ville). Un autre projet de 16 éoliennes autour de Graux est à l'étude.

Une conduite de gaz naturel sous haute pression FLUXYS traverse l'ouest de la commune en direction nord-sud. Une station de détente du gaz a été installée dans le parc industriel de Mettet.

Des prescriptions particulières doivent être respectées lors de tous travaux (constructions, plantations) dans une bande de terrain de part et d'autre des installations.

Malgré la présence d'une conduite haute pression, le réseau d'alimentation en gaz est peu développé et ne concerne que le centre-ville de Mettet et le parc industriel.

Il serait intéressant pour la commune de réaliser un bilan énergétique de la commune afin de pouvoir calculer son empreinte écologique (bilan carbone) et déterminer les moyens à mettre en œuvre pour limiter les rejets de CO<sub>2</sub>.

Concernant le réseau de téléphonie mobile, la couverture de la commune est assurée par huit antennes GSM implantées sur l'ensemble de la commune. Elles offrent une relativement bonne couverture du réseau de téléphonie mobile. Toutefois des problèmes sont parfois rencontrés par certains habitants.

Trois sites se situent au milieu de zones urbanisées mais aucune antenne n'est implantée près d'écoles ou de maisons de repos.

Une nouvelle antenne doit être installée place Joseph Meunier à Mettet (demande de permis en cours) ; elle pourrait occasionner des nuisances pour les riverains.

La gestion des déchets est assurée par l'intercommunale BEPN. Les déchets ménagers doivent être placés dans des sacs payants ou dans des conteneurs avec vignette qui sont collectés une fois par semaine. Les déchets organiques sont collectés depuis peu dans la commune.

Des collectes sélectives papiers-cartons et PMC sont également organisées dans la commune, respectivement une fois et deux fois par mois.

Les 17 sites de bulles (43 bulles au total) semblent bien répartis sur l'ensemble de la commune et suffisants (au moins un site dans chaque village).

Le BEPN gère également le parc à conteneurs installé dans le parc industriel de Mettet ; il ouvert aux habitants de la commune du mardi au samedi.

Les quantités de déchets produits par la population de la commune de Mettet stagnent (≈3.400 tonnes).

***Pistes de réflexion :***

- ***Généralisation du compostage chez tous les habitants de la commune pour diminuer les quantités de déchets organiques à collecter;***
- ***Mener une vraie campagne d'information sur les devoirs de chacun pour la mise en conformité des installations d'épuration des eaux usées, là où actuellement le flou est trop souvent de mise;***
- ***Contrôler les épurations individuelles suivant les directives de la Région wallonne et de l'Union Européenne;***

### 33.12 BESOINS EN TERRAINS RESIDENTIELS ET LES DISPONIBILITES FONCIERES

En conclusion, découlant des développements ci-avant, nous pouvons considérer que :

**En ce qui concerne le nombre de ménages à prévoir :**

- Pour la période 2009-2015, les estimations varient entre 334 et 552 unités;
- Pour la période 2015-2030, les estimations varient entre 969 et 1.526 unités.

**Pour le nombre de logements à prévoir:**

- Pour la période 2009-2015, les estimations varient entre 334 et 552 nouveaux logements, les chiffres près de 350-400 étant les plus probables;
- Pour la période 2015-2030, les chiffres varient, mais nous estimons plus de 969 nouveaux logements, avec un maximum d'environ 1526 unités, les chiffres près de 1000 nouveaux logement étant les plus probables.

Afin de réaliser un calcul approximatif, nous considérons qu'à Mettet, la densité moyenne des logements à l'hectare sera conservée dans les années avenir, soit environ 10 logements/ha.

**Ainsi, on peut donc conclure que les besoins en superficie à bâtir se résument à :**

- **Pour la période 2009-2015, environ 33 ha avec un maximum de 55 ha;**
- **Pour la période 2015-2030, environ 97 ha avec un maximum de 152 ha.**

Peu de contraintes limitant l'urbanisation sont à signaler. En même temps, très peu de réserves foncières sont en propriété publique. La plus grande et importante surface se trouve à Somtet.

Le plan de secteur permet la rubanisation de la plupart des villages. De nombreuses constructions sont présentes dans cette zone; cependant, il y a actuellement une part importante de ces terrains qui n'est encore bâtie. Une attention particulière devrait y être portée.

### 33.13 CONCLUSION

Ce diagnostic constitue donc le lien entre les phases 1 (analyse) et 2 (définition des options) de la mission d'élaboration du schéma de structure communal.

La Commune de Mettet jouit de qualités effectives et de nombreux atouts. La gestion communale est dynamique et participative : la population locale est partie prenante aux projets (pour preuve, la participation citoyenne dans le cadre des projets de PCDR, et ce de manière constructive. De plus, on sent que de nombreux habitants sont intéressés par le devenir de leur territoire.

Le but de cette étude est d'avoir une meilleure vue et une programmation de la mise en œuvre de différentes réserves foncières présentes sur le territoire communal, ainsi que de fixer des objectifs de développement.

La synthèse dressée ci-avant, et les différentes pistes de réflexion émises, permettront aux autorités communales de définir des options d'aménagement et de développement en bonne connaissance de cause.

### 34 Tableau récapitulatif Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces

THEME 1 : PRESENTATION GENERALE OCCUPATION DU SOL , POPULATION ET SITUATION DE DROIT

DOMAINES	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
OCCUPATION DU SOL	La commune de Mettet est une commune qui a gardé son caractère à la fois rural et naturel. Elle possède encore de grandes superficies occupées par des bois et des surfaces agricoles.	Le rythme d'urbanisation y est assez rapide, soit en moyenne 6,8 ha/an.		L'urbanisation au long des routes peut entraîner à la destruction du paysage et du caractère rural et induit une augmentation des couts collectifs.
		Quasi-inexistence d'espaces destinés aux activités économiques. Il n'y a que 0,2% de la surface communale, soit 19 ha, dédiés à cette affectation.		
POPULATION	Croissance forte de la population (environ 20%) dans les 20 dernières années.	La moyenne d'âge augmente.		
	Solde naturel légèrement positif.			
		Part de la population âgée augmente.		

DOMAINES	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<b>SITUATION DE DROIT</b>	Environ 39,8 ha du territoire communal (5 périmètres – les centres de Villages de Ermeton-sur-Biert, de Biesmerée, Graux, Saint-Gérard et Biesme) sont protégés par un périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique.	Pas de village repris en RGBSR.		
	Le territoire est couvert par plusieurs opérations prévues dans le cadre du PCDR.	Pas de RCU.	Elaboration du schéma de structure en cours pour une meilleure gestion du territoire.	
		Il n'y a pas de site archéologique répertorié, et donc protégé par la Région wallonne.	Une étude détaillée pourrait être réalisée, pour la mise en valeur du patrimoine historique.	L'existence de vestiges archéologiques peut influencer la mise en œuvre de certaines réserves foncières.
	Le patrimoine bâti est composé de nombreux édifices, situés dans différents villages, qui sont repris sur la liste du patrimoine monumental de la Belgique	Il n'y a que très peu des biens classés <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 13 Biens classés comme monument;</li> <li>▪ 1 Périmètre de protection;</li> <li>▪ 6 Sites classés;</li> <li>▪ 2 Ensembles architecturaux classés.</li> </ul>	Possibilité de classement de plusieurs biens.	La mauvaise mise en valeur du patrimoine et son manque d'entretien, peut amener à sa destruction.

DOMAINES	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
SITUATION DE DROIT	Sites d'intérêt biologique : un grand nombre de site répartis sur tout le territoire communal : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 2 Sites Natura 2000;</li> <li>▪ 1 ZHIB.</li> </ul>		Mise en valeur de tous ces sites et continuation d'une gestion concertée.	
	Présence de 83 arbres isolés, 11 groupes d'arbres, 4 haies, 17 alignements et 9 sites (dispersés dans la commune).			
		Le plan de secteur encourage la « rubanisation au long des routes » des villages.	Le SSC doit améliorer le développement urbanistique du territoire.	

THEME 2 – CADRE NATUREL

DOMAINES	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<b>RELIEF ET PENTES</b>	Relief entaillé par le réseau hydrographique et composé d'une alternance de crêtes et de dépressions.	Zones à fortes pentes présentant des risques d'éboulement des versants à Furnaux.		Difficulté de construction pour les habitations dans les zones à fortes pentes et risques pour la sécurité des personnes au niveau des zones à risques d'éboulement.
<b>GEOLOGIE</b>	La géologie influence fortement le relief : tiges et chavées Présence de calcaires, de grès et de schistes.		Réexploitation de sablières et carrières si le contexte économique est favorable.	
<b>PEDOLOGIE</b>	Essentiellement des sols limoneux et limono-caillouteux.		Les meilleurs sols pour la culture sont ceux des bandes calcaires autour de Mettet et Graux.	
<b>HYDROGRAPHIE</b>	La commune est parcourue par un réseau hydrographique dense dont les principaux cours d'eau sont la Biesme, la Molinee et le Burnot.	Phénomènes d'inondation.		Certaines zones urbanisables en zone d'aléa d'inondation : - risque potentiel pour les futures habitations construites - risque d'aggraver le problème en urbanisant les terrains: imperméabilisation
	La commune a adhéré au Contrat de Rivière de la Haute Meuse. Elle est impliquée également dans le contrat de rivière Ry de Fosses.		Mettre en œuvre toutes les actions prévues dans le programme d'action pour améliorer la qualité des eaux des cours d'eau de la Haute Meuse.	

DOMAINES	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<b>HYDROGEOLOGIE</b>	Trois principaux aquifères : calcaires dinantiens, famennien et calcaires dévoniens.	Zone vulnérable aux nitrates du sud Namurois.	Ressources en eau souterraine importantes.	Risques pour la qualité des eaux souterraines (pollution) des nappes des calcaires dinantiens et des calcaires dévoniens.
<b>PAYSAGE</b>	88,4% de la superficie communale est non artificialisée (20,4% de forêts et 68% de prairies et de champs).		Conserver ces grandes zones non urbanisées tout en veillant au développement social et économique de la commune.	
	Relief marqué par le réseau hydrographique. Présence de successions de vallonnements.			
	Présence de plusieurs périmètres d'intérêt paysager (PIP), au plan de secteur.	La majorité des PIP correspondent à des bois et ils sont parfois peu étendus.		Dénaturation des PIP par des aménagements non réfléchis dans ces zones.
		A Mettet, ADESA n'a pas encore recensé de ligne ou de point de vue remarquables.	Identifier et reconnaître légalement les zones d'intérêt paysager ainsi que les lignes et points de vue remarquable.	Ne pas aménager sans réflexion préalable ces lieux stratégiques pour le paysage.
		Eléments mal intégrés : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Zoning industriel;</li> <li>▪ Hangars;</li> <li>▪ Silos;</li> <li>▪ Antennes relais GSM.</li> </ul>	limiter l'impact des industries et des éléments dénaturant le paysage, par des accroches au paysage ou des rideaux verdurissants.	Risque de voir disparaître certain paysage d'intérêt du fait de la présence d'éléments mal intégrés.

DOMAINES	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<b>RESEAU ECOLOGIQUE</b>	Réseau écologique diversifié et de bonne qualité.		Mettre en valeur ce réseau via un développement des zones de liaisons.	Risque de destruction des zones de liaisons fragiles de ce réseau.
		Pas de carte d'évaluation biologique de la commune.	Établir une carte d'évaluation biologique de la commune.	
<b>SITES D'INTERET BIOLOGIQUE</b>	Natura 2000 : 3,2% de la superficie communale est classée (2 sites sur 377 ha).		Continuation d'une gestion concertée des zones Natura 2000 et du respect des réglementations.	
	Sites d'intérêt biologique : plusieurs sites répartis sur tout le territoire communal. <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 6 SGIB;</li> <li>▪ 1 ZHIB;</li> <li>▪ 12 sites du Survey National;</li> <li>▪ 1 site ISIWAL.</li> </ul>	Les SGIB, les sites du Survey National et les sites ISIWAL ne possèdent pas de protection légale. Cependant, ils présentent un parfois un grand intérêt.	Mise en valeur de tous ces sites et continuation d'une gestion concertée.  Mise en place de nouveaux sites ayant le statut de réserve naturelle.	Sans surveillance, risque d'enrésinement de certaines zones telles que les banquettes alluviales.
<b>MILIEUX FERMES</b>	Près de 2.389 ha de forêt de qualité soit 20,4% du territoire communal.		Protéger légalement toutes les surfaces boisées qui ne le sont pas encore.	
<b>MILIEUX FERMES</b>	Présence de 83 arbres remarquables, 11 groupes d'arbres, 4 haies, 17 alignements et 9 sites remarquables bien répartis sur la commune.	Peu de ces éléments sont indiqués, ce qui les rend méconnus.	Possibilité de profiter de ce patrimoine en créant une promenade autour de ces éléments et sites remarquables.	

DOMAINES	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<b>MILIEUX OUVERTS</b>	Présence de plus de 3.447 ha de superficies prairiales (29,5% de la commune) et de 4.505ha de cultures (38,6% de la surface communale).		Conserver ces grandes étendues de liaisons du réseau écologique.	
	Présence de carrières et de friches industrielles de grande qualité biologique.		Conserver et protéger ces écosystèmes fragiles.	
<b>FAUNE</b>	Présence de plusieurs espèces de mammifères et d'oiseaux protégés au niveau wallon ou européen ainsi qu'une herpétofaune et une entomofaune très importantes.	Pas d'inventaire précis de la mammofaune sur le territoire communal.  L'inventaire de l'avifaune nécessite une mise à jour.	Mettre en place une base de données des espèces animales présentes dans la commune.	Risque de disparition d'une espèce sans le savoir.
<b>FAUNE</b>		Il n'existe pas d'informations concernant les obstacles à la remontée des poissons.	Réalisation d'un inventaire des obstacles à la remontée des poissons.	Si aucunes mesures ne sont prises, risque d'appauvrissement, en poissons, des cours d'eau présentant des obstacles.
<b>AIR</b>	Appréciation de la qualité de l'air par les habitants très positive par rapport à la moyenne de l'arrondissement, de la région, et du pays.  Aucune entreprise SEVESO, ni E-PRTR.	Aucune station de mesure sur le territoire communal.	Mettre en place un système de surveillance de la qualité de l'air.	Risque d'aggravation de la qualité de l'air si aucune valeur précise n'est mesurée.  Risque de pollution conséquente de l'air si mauvaise gestion.

DOMAINES	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<b>EAU</b>	Richesse biologique en macroinvertébrés aquatiques qualifiée de moyenne à bonne pour la Molinee et le Burnot.	Richesse biologique en macroinvertébrés aquatiques qualifiée de moyenne à médiocre pour la Biesme.	Mettre en place des mesures afin d'améliorer la qualité biologique en macroinvertébrés de la Biesme.	Bioindicateur fragile mais pertinent qui nécessite une surveillance étroite.
	Richesse biologique qualifiée de bonne pour les micro-algues et les poissons de la Molinee.			Indicateur de la qualité physico-chimique de l'eau qui nécessite une surveillance étroite.
<b>SENSIBILISATION ET OUTILS</b>	La commune est en cours d'élaboration d'un PCDR.  Elle participe à la certification forestière ainsi qu'aux conventions 'Bords de route' et 'Combles et Clochers'.	La commune manque de groupes d'action de défense de la nature.		

THEME 3- CADRE BATI ET LOGEMENT

DOMAINES	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<b>STRUCTURE DU BATI</b>	Nombreux villages ayant gardé leur caractère rural.	Implantation de nouveaux lotissements « détruisant » le caractère du village.		Urbanisation en ruban.
<b>PATRIMOINE MONUMENTAL</b>	Le patrimoine est composé de nombreux édifices, situés dans différents villages, qui sont repris sur la liste du patrimoine monumental de la Belgique ou qui sont classés.		Possibilité de classement de plusieurs biens.	La mauvaise mise en valeur du patrimoine et son manque d'entretien, peut amener à sa destruction.
<b>LOGEMENTS</b>	Parc de logements relativement ancien.		Incitation des privés à la rénovation des bâtiments (primes, aides, etc.).	
	Beaucoup des nouvelles constructions.			
	La superficie moyenne des logements par occupant, à Mettet, est de 32,97m <sup>2</sup> .			
	Volonté communale d'augmenter le parc des logements publics.	Très peu des logements publics sur le territoire de la commune	Plan communal du logement 2009-2010 prévoit la création de 26 nouveaux logements.	

DOMAINES	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<b>LOGEMENTS</b>	Plusieurs terrains publics valorisables.		Projet de la Scierie d'Ermeton sur-Biert.	
<b>MARCHE IMMOBILIER</b>	Dynamique importante sur le marché des ventes de biens immobiliers, mais pas une forte augmentation du prix dans les dernières 7 années.		Mettet est très attirant pour la population qui travaille à Namur, Charleroi et Dinant	L'évolution trop lente dans l'offre en logements à louer ou à vendre entraîne une hausse des prix.
	Les immeubles avec appartements à louer sont très rapidement occupés compte tenu du fait que l'offre est inférieure à la demande.			Les maisons sont « bricolées » et transformées en des appartements, le plus souvent de tailles très réduites.

THEME 4 – DEPLACEMENTS ET ESPACE PUBLIC

DOMAINE	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<b>MOBILITE</b>		Mettet ne dispose pas d'un Plan Communal de Déplacement.		
	Bonne accessibilité et bonne connexion avec Namur et Charleroi.			
	Voiries de niveau régional rectilignes.	Vitesse excessive des automobilistes.		
	Capacité de stationnement suffisante en temps normal.	Capacité de stationnement insuffisante lors de manifestations sur le circuit moto.	Création d'un circuit permanent.	Création d'un circuit permanent.
	Signalisation pertinente et aménagements ponctuels sur la voirie.	Lacune dans les aménagements prévus pour les PMR. Et, existence de nombreux obstacles aux piétons.		Augmentation du nombre d'accidents de la route.
	Existence d'un circuit VTT.	Absence d'équipements cyclables.	Aménagement de deux itinéraires Ravel pour remplacer les anciennes voies ferrées.	

DOMAINE	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<b>MOBILITE</b>	Il existe quatre promenades piétonnes dans le centre de Mettet.	Manque de liaisons piétonnes entre les villages.	Un projet du PCDR de Mettet consiste en la mise en œuvre de promenades piétonnes.	
	Ligne 56 performante pour relier Namur.	Mettet possède peu d'arrêts de bus ayant un bon aménagement.  Les habitants sont insatisfaits des transports en commun.  Il y a des lacunes par rapport à la desserte en transports en commun des équipements (sport, écoles, homes, etc.)		
		Absence de gare fonctionnelle.		

THEME 5 – EQUIPEMENTS ET SERVICES

DOMAINE	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<b>Equipements</b>	Equipements scolaires de proximité. Ecoles fondamentales réparties sur l'ensemble du territoire.	Manque de place dans les écoles et vétusté de certains équipements.	Fortes populations scolaires observées ces dernières années.	Augmentation conséquente de la circulation aux heures de pointes.
	Présence d'équipements scolaires spécialisés.		Attraction des communes voisines en matière d'enseignement secondaire.	
	Equipements sportifs efficaces. Bonne répartition sur le territoire.	Créneaux libres au hall omnisport.	Equipements sportifs communaux utilisés par les écoles (et pour l'accueil extrascolaire).	
	Dynamique culturelle à l'échelle locale.		Développement du site de l'abbaye de Brogne comme centre culturel à l'échelle intercommunale.	
	Aide sociale.	Absence de maison des jeunes.		
	Places suffisantes en maisons de repos.	Services d'accompagnement des personnes âgées.	Offrir un accueil pour les personnes âgées des communes proches.	
	Fait associatif important autant dans les activités sportives que culturelles.		Garantir une convivialité et un lien entre les habitants via les réseaux associatifs.	
	Centralité de Mettet en termes d'équipements et de services à la population.	Villages tournés vers les communes limitrophes.		Certains équipements sont 'déforçés' dans les villages.

<b>DOMAINE</b>	<b>ATOUTS</b>	<b>FAIBLESSES</b>	<b>OPPORTUNITES</b>	<b>MENACES</b>
<b>Equipements</b>	Présence du Circuit Jules Tacheny.	Accessibilité et sécurité aux abords des écoles à améliorer.  Inadéquation entre offre des TEC et les besoins des écoles, du troisième âge, etc.	Création du circuit permanent.	Nuisances liées aux grands évènements organisés.

THEME 6 – INFRASTRUCTURES TECHNIQUES

DOMAINES	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<b>EGOUTTAGE</b>	<p>Le réseau d'égouttage est assez complet (81 %).</p> <p>La grande majorité de la commune est reprise en zone d'assainissement collectif : il y a donc peu d'assainissement autonome.</p>	<p>Assainissement autonome (12 %) et une zone d'assainissement transitoire.</p> <p>Travaux importants doivent être réalisés pour construire les collecteurs menant aux nouvelles STEP à construire et qui sont au nombre de 7.</p>	<p>Eviter à terme les déversements dans les ruisseaux pour améliorer de la qualité des eaux.</p>	<p>La moitié des eaux usées de la commune ne sont pas épurées.</p>
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>	<p>Réseau relativement complet mais toutes les habitations ne sont pas raccordées.</p>		<p>Raccordement de l'ensemble des habitations au réseau de distribution.</p>	
<b>ALIMENTATION EN ELECTRICITE</b>	<p>Réseau de distribution d'électricité complet et aérien.</p>		<p>Développement d'énergies renouvelables (solaire, éolienne) pour produire l'électricité.</p> <p>Réalisation d'un bilan énergétique de la commune pour déterminer l'empreinte écologique de la commune.</p>	

DOMAINES	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<b>ALIMENTATION EN GAZ</b>	<p>Seul Mettet-centre est alimenté en gaz de ville.</p> <p>Le zoning industriel est équipé en gaz.</p>	<p>Toutes les habitations ne sont pas raccordées au gaz de ville.</p> <p>Une grande majorité des logements sont chauffés au mazout.</p>	<p>Raccordement au réseau de distribution du gaz naturel pour tous car plus respectueux de l'environnement que le mazout.</p>	<p>L'utilisation d'énergies fossiles contribue notamment à l'augmentation de l'effet de serre.</p>
<b>TELEDISTRIBUTION ET COMMUNICATIONS</b>	<p>Le réseau de télédistribution aérien couvre l'ensemble de la commune.</p> <p>La commune est bien couverte par le réseau GSM (8 antennes actuellement).</p>	<p>Certaines antennes sont proches d'habitations mais aucune d'elles ne se situent à proximité immédiate d'équipements sensibles.</p>		<p>Possibles nuisances pour les habitants situés à proximité immédiate des antennes.</p>

THEME 7 – ECONOMIE

DOMAINES	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<b>ECONOMIE</b>	Augmentation du nombre d'entreprises dans le domaine de l'immobilier ainsi que de la construction.	Perte de nombreuses entreprises dans le domaine de l'agriculture (1998-2005).		
	Existence de deux zones d'activités économiques industrielle sur le territoire communal.	Le zoning de Saint-Donat est pratiquement saturé.  Le zoning frontalier avec Florennes l'est également.	Volonté communale d'étendre le périmètre de la zone économique –projet prévu dans le cadre du PCDR.	Perte de zones agricoles, nécessité de compensation.
	Environ 56 commerces sur le territoire communal	Très peu de commerces dans les villages.		
	Le centre de Mettet est un petit noyau commercial de proximité.			
<b>AGRICULTURE</b>	68% du territoire communal est affecté en zone agricole au plan de secteur et 66,4% à l'occupation du sol.		Conserver ces grandes superficies agricoles en évitant de bâtir à grande échelle.	
		Sols de nature limoneux.	Profiter de la nature du sol pour diversifier les types de culture.	

DOMAINES	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
AGRICULTURE		Diminution du nombre d'exploitation (-27,4%) et augmentation de leur taille (+26,7%).		Risque d'industrialisation de l'agriculture.
		Forte diminution du nombre des exploitants de moins de 35 ans. Vieillessement du secteur.		Disparition des jeunes agriculteurs démarrant une nouvelle activité. Certaines exploitations risquent de manquer de successeurs jeunes.
	SAU en légère augmentation (+0,5% en 10 ans).		Conserver un équilibre entre surfaces agricoles et sylvicoles, éviter le déboisement intensif.	
		Les terres arables recouvrent 78% de la SAU.	Maintenir l'hétérogénéité de l'agriculture (cultures et prairies).	Risque d'homogénéisation de l'agriculture.
	91 ha de la commune sont voués à l'agriculture biologique.  Trois exploitations font ce type d'agriculture.		Augmenter les superficies agricoles vouées à ce type d'agriculture.  Permet de fournir un label de qualité à l'agriculture de Mettet.	

DOMAINES	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
AGRICULTURE		Élevage majoritairement axé sur les bovins et surtout les volailles.		Risque d'industrialisation de l'agriculture.
		La commune ne dispose pas d'abattoir communal public.		Avec la hausse du nombre de têtes dans les divers élevages de la commune, le trafic de camions à destination d'abattoirs va augmenter.
SYLVICULTURE	21% du territoire communal est affecté en zone forestière au plan de secteur, et 19,6% sur base de la matrice cadastrale du 1er janvier 2008.		<p>Conserver ces étendues de forêt en évitant le déboisement au profit de l'agriculture ou de lotissements.</p> <p>Augmenter ces superficies par un changement d'affectation de certaines terres.</p>	
		Il n'y a que 36,9% des forêts qui sont soumis au régime forestier.	<p>Permet une gestion plus transparente et plus aisée du domaine forestier.</p> <p>Accroître la part des bois soumis pour une gestion plus efficace des forêts.</p>	
	87,4% des forêts soumises correspondent à des feuillus.		Préserver la dominance des feuillus par rapport aux résineux.	

DOMAINES	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
SYLVICULTURE		Environ 63 % de la forêt est non-soumise au régime forestier.	Un seul garde forestier gère toutes les surfaces boisées privées de la commune.	Empêche une gestion transparente et aisée du domaine forestier.
	En 2005, existence de 11 entreprises actives dans le domaine de la sylviculture.	Nombre d'entreprises dans l'industrie du bois en diminution. Aucune création d'entreprises dans ce domaine depuis 1998.  Manque de données plus récentes.	Mettre au point un système de suivi de ces entreprises.	
		Du fait d'une importante urbanisation autour du bois du Grand Fréchi, il n'existe plus d'accès permettant de relier ce bois à la route.	Veiller à ce que tous les bois possèdent un ou des accès aisés à la route.	

